

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° DNCMP/344/F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE DE CENT TRENTE CINQ (135) TONNES DE DI-AMONIUM PHOSPHATE (DAP), CENT QUINZE (115) TONNES D'UREE ET DIX (10) TONNES DE CHLORURE DE POTASSE (KCL).

- **Date de publication** : 26 / 01 / 2023
- **Date d'ouverture des offres** : 27 / 01 / 2023

1. Objet

Le Gouvernement du Burundi a obtenu un don du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B » (Accord de don FIDA N°2000002606). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour les activités liées à la diversification agricole en faveur des ménages situés dans la zone du projet.

Ainsi, il invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture de cent trente-cinq (135) tonnes de di-ammonium phosphate (DAP), cent quinze (115) tonnes d'urée et dix (10) tonnes de chlorure de potasse (KCL).

2. Financement du marché.

Le marché est financé par le PIPARV-B » sur don FIDA N°2000002606.

3. Allotissement du marché

Le marché est constitué de deux lots répartis comme suit :

- Lot 1 : soixante-sept et demi (67,5) tonnes de di-ammonium phosphate, cinquante-sept et demi (57,5) tonnes d'urée et cinq (5) tonnes de chlorure de potasse ;
- Lot 2 : soixante-sept et demi (67,5) tonnes de di-ammonium phosphate, cinquante-sept et demi (57,5) tonnes d'urée et cinq (5) tonnes de chlorure de potasse.

4. Délai de livraison

Les fournitures sont à livrer dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires dès réception du contrat signé par toutes les parties.

5. Lieu de livraison

Les fournitures seront livrées aux endroits et dans les proportions comme indiqué dans le tableau ci-après :

LOT 1 :

Nature de l'engrais chimique	Lieu de livraison	Quantité (en Tonnes)
Di-Ammonium Phosphate (DAP)	Magasin BPEAE Gitega	18
	Magasin BPEAE Karusi	15,5
	Magasin BPEAE Muyinga	10,5
	Magasin BPEAE Ngozi	10,5
	Magasin BPEAE Kayanza	13
Total DAP		67,5
Urée	Magasin BPEAE Gitega	15
	Magasin BPEAE Karusi	10
	Magasin BPEAE Muyinga	15
	Magasin BPEAE Ngozi	11,5
	Magasin BPEAE Kayanza	6
Total Urée		57,5
Chlorure de Potasse 60% granulé (Kcl)	Magasin BPEAE Gitega	1,5
	Magasin BPEAE Karusi	1
	Magasin BPEAE Muyinga	1,5
	Magasin BPEAE Ngozi	1
	Magasin BPEAE Kayanza	0
Total Kcl		5

LOT 2 :

Nature de l'engrais chimique	Lieu de livraison	Quantité (en Tonnes)
Di-Ammonium Phosphate (DAP)	Magasin BPEAE Gitega	18
	Magasin BPEAE Karusi	15,5
	Magasin BPEAE Muyinga	10,5
	Magasin BPEAE Ngozi	10,5
	Magasin BPEAE Kayanza	13
Total DAP		67,5
Urée	Magasin BPEAE Gitega	15
	Magasin BPEAE Karusi	10
	Magasin BPEAE Muyinga	15
	Magasin BPEAE Ngozi	11,5
	Magasin BPEAE Kayanza	6
Total Urée		57,5
Chlorure de Potasse 60% granulé Kcl	Magasin BPEAE Gitega	1,5
	Magasin BPEAE Karusi	1
	Magasin BPEAE Muyinga	1,5
	Magasin BPEAE Ngozi	1
	Magasin BPEAE Kayanza	0
Total Kcl		5

NB : Le soumissionnaire peut présenter une offre pour un ou les deux (02) lots mais ne pourra être attributaire de plus d'un lot sauf en cas d'absence d'offres administrativement et techniquement conformes au dossier d'appel d'offres ou lorsque l'écart entre l'offre classé financièrement en première position et celle classée en deuxième position est supérieur à 10 %. Les lots seront attribués sur base d'une combinaison évaluée la moins disante pour l'Acheteur, conformément à l'article 50 du Code des Marchés Publics.

6. Conditions de participation.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale, résidant ou non au Burundi, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Le soumissionnaire devra avoir une adresse fixe connue et vérifiable. Cette adresse doit être précisée dans son offre.

Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics du Burundi.

7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à la Coordination du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi « PIPARV-B » sise Avenue du Large n° 30; Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, Tél. (+257) 22 24 92 51 ; E-mail : ufcp.piparvb@gmail.com.

Il peut être obtenu au secrétariat du PIPARV-B à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de **cent mille francs Burundais (100.000 BIF)**, dont la moitié (50.000 BIF) sera versée sur le sous-compte des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et l'autre moitié (50.000 BIF) sur le compte n° 01110532331/BIF ouvert à la BRB au nom du PIPARV-B/ RECETTES INTERNES.

8. Demande d'éclaircissements.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PIPARV-B à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication (AAO N°DNCMP/344/F/2022-2023), au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 11 ci-dessous.

L'Autorité contractante répondra par écrit ou courrier électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (05) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

9. Présentation des offres.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les

dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

10. Garantie de soumission.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire (ou de microfinance opérant comme une institution bancaire) de soumission fixée comme suit :

- Lot 1 : sept millions de francs burundais (7 000 000 BIF) ou trois mille trois cent trente-trois dollars américains (3 333 USD) ;
- Lot 2 : sept millions de francs burundais (7 000 000 BIF) ou trois mille trois cent trente-trois dollars américains (3 333 USD).

Cette garantie se présentera sous forme de garantie bancaire (ou de microfinance opérant comme une institution bancaire) établie suivant le modèle en annexe. Les chèques certifiés ou les montants en numéraires ne sont pas acceptables.

11. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

12. Date-limite de dépôt des offres.

Les offres devront être déposées au Secrétariat du PIPARV-B situé à l'adresse indiquée au point 6 ci-dessus, au plus tard le 27/02/2023 à 10 heures, heure locale. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

13. Séance d'ouverture des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, au siège du PIPARV-B situé au 3^{ème} étage de l'Immeuble des Projets FIDA au Burundi, le 27/02/2023 à 10 heures 30 minutes, heure locale.

14. Critères de qualification et d'évaluation des soumissionnaires.

Les soumissionnaires devront faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cet effet, leurs offres devront :

- a- présenter tous les documents exigés ;
- b- respecter les spécifications techniques exigées.

Le Coordonnateur du PIPARV-B

Damase NTIRANYIBAGIRA

